## Périmètre d’application du présent cahier des charges

**[OPTIMAG CONSEIL / DELTA RETAIL]** est amené à utiliser des salles de formation en location auprès de plusieurs catégories d’acteurs :

CCI

CMA

Acteurs privés (loueurs professionnels)

## Responsabilité de l’entité qui loue une salle à **[OPTIMAG CONSEIL / DELTA RETAIL]**

L’entité responsable de la mise à disposition de la salle assure les missions suivantes :

* Mettre en sécurité l’accès et l’utilisation de la salle de formation
* Veiller à l’affichage du règlement intérieur correspondant à l’usage des locaux
* Faire en sorte que la salle et ses équipements soient fonctionnels, opérationnels
* Sécuriser la propreté de la salle et du mobilier utilisé
* Assurer l’accueil des équipes **[OPTIMAG CONSEIL / DELTA RETAIL]** (formateurs) et de ses clients matin / midi et soir, selon les horaires des sessions de formation précisées dans les informations de réservation transmises en amont de la session
* Réaliser l’installation de la salle, conformément aux attendus précisés ci-après
* Réceptionner les colis reçus (pochettes sessions / malles pédagogiques / documents supports de cours) en amont de la session de formation et assurer son acheminement jusque la salle de formation pour le démarrage de la session

## Exigences **[OPTIMAG CONSEIL / DELTA RETAIL]** en termes d’équipements de salle de formation

* Espace (surface) suffisant et tables et chaises en nombre suffisant au regard du nombre de stagiaires prévus (information transmise par **[OPTIMAG CONSEIL / DELTA RETAIL]** en amont de la session)
* Tableau blanc et/ou paperboard avec marqueurs adaptés
* Vidéo projecteur fonctionnel
* Accès à une machine à café ou café fourni en début de chaque matinée
* Ouverture des locaux à partir de **[08h30]**
* Accès à la salle autorisé entre 12h et 14h en coordination avec le formateur, selon besoins spécifiques